



**33<sup>ème</sup> session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger**

**Session d'octobre 2020**

**Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles de  
l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie**

**MEMBRES DU BUREAU**

Présidente: Mme Pascale SEUX  
Vice-Présidente: Mme Michèle MALIVEL

Liste des membres

Mme BELBACHIR-BELCAID Khadija  
M. BERTIN Olivier  
M. BURGARELLA Bernard  
Mme CARON Marie-José  
M. FRASLIN Jean-Hervé  
M. HAKKI Mazen  
M. HUSS Francis  
Mme LABADIE Marie-Pierre  
M. LOISEAU Philippe  
M. LUBRINA François  
Mme MALIVEL Michèle  
Mme MIMOUNI Pascale  
Mme PICHARLES Chantal  
Mme SCHMIDT-DUVOISIN Isabelle  
Mme SEUX Pascale  
M. ZAMBELLI Jean-Claude

# COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

## Actualité de l'enseignement français à l'étranger

### AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER Audition de M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE

M. Olivier BROCHET a fait un **bilan** de la situation inédite que le réseau d'enseignement de l'AEFE a dû traverser pour ses 30 ans en raison de la crise sanitaire et de la capacité du réseau à surmonter cette épreuve et à se projeter dans l'avenir.

Les fermetures ont suivi la propagation du virus à partir de l'Asie dès janvier 2020 jusqu'à la fermeture de la quasi totalité des établissements. Les réouvertures ont été progressives. De nombreux défis se sont posés aux équipes de direction et enseignantes pour assurer la continuité pédagogique sans avoir d'expérience similaire précédemment.

Le directeur rend un hommage appuyé aux personnels particulièrement engagés, à tous les niveaux dans le réseau et au siège.

Le siège a été soutien du réseau avec des réunions régulières, un envoi de vademecum et 90 000 actions de formation et d'accompagnement ont été mises en place. Le rôle des formateurs (EEMCP2 et EMFE) a été central.

Les résultats aux examens en contrôle continu ont été excellents comme d'habitude (+1,3 point de réussite au bac).

L'objectif aujourd'hui est de tenter de tirer parti du saut qualitatif accéléré réalisé dans l'introduction du numérique dans les pratiques pédagogiques.

La **rentrée** était encore très incertaine il y a quelques semaines. En septembre 50 % des établissements sont en présentiel, 33 % en distanciel

La baisse des effectifs est moins importante que celle que l'AEFE avait prévue en juin : 3000 élèves (-1%) par rapport à 2019 mais avec des disparités. Aucun établissement n'a fermé même si les petites structures sont encore très fragiles (certaines ont connu des baisses de 30 ou 40 % de leurs effectifs). 60% des établissements ont connu une baisse des effectifs (dont 1/3 ont perdu plus de 5% d'élèves)

Par zone : du Maghreb (+ 6%) à l'Asie (- 4,5%) et les Amériques (-3,5%)

Par nationalité : - 5,4% pour les élèves français (soit 7000 élèves en moins), + 1,8% pour les élèves locaux.

Cause essentielle : retour des expatriés des entreprises.

Le plan de développement se poursuit. De nouvelles homologations ont été accordées, notamment en Tunisie dans la continuité du Plan Tunisie Pilote. La croissance est forte en Egypte aussi. La principale difficulté aujourd'hui pour le développement est la capacité de voyager et de réaliser les inspections en vue de l'octroi de l'homologation. 35 établissements sont actuellement accompagnés par le SADR en vue de leur homologation.

Concernant le programme FLAM, une aide complémentaire de 300 000 euros a été octroyée aux associations FLAM (58 demandes), la croissance des établissements LabelFrancEducation se poursuit.

On peut donc parler d'un réseau résilient.

Cas spécifique du **Liban** : -3000 à 4000 élèves, dont beaucoup sont partis dans les pays voisins (raison pour laquelle la zone perd peu d'effectifs), perte de près de 20 M euros

Bourses : 209 recours acceptés et + 24% (soit + 1 M euros) en CCB

Familles étrangères : 5,8M dont 5 pour les 46 partenaires, 0,8 pour les conventionnés

AFT : près de 1 M euros

MLf : 4,2 M sous la forme de réduction des contributions dues (en sus de l'aide aux familles étrangères mentionnée plus haut).

Reconstruction : 7M euros

Le rôle du **plan de soutien** (rapport du Gouvernement au Parlement remis le 1er octobre 2020 conformément à la loi de finances rectificative n°3 du 30 juillet 2020): mise en œuvre de la solidarité du réseau/tous les établissements est crucial.

Le réseau a bénéficié de 50M€ de rallonge sur l'enveloppe des bourses scolaires (programme 151), 50M€ au budget de l'AEFE (programme 185) et pourra bénéficier après signature de la convention avec France Trésor de 50M€ d'avances remboursables en 12 mois.

La demande sur les bourses scolaires est en hausse sensible. La première ligne de 105 M € a été entièrement consommée par la première campagne et les aides exceptionnelles et demandes de révisions de quotité.

Les 50M€ sur le programme 185 abondé a servi essentiellement au mécanisme d'aide aux familles étrangères. Les établissements qui avaient concédé des remises totales ou partielles ont pu demander une subvention pour le montant de ces remises. Des aides ont été versées aux établissements de la MLF, notamment au Liban. 5M ont été versés aux familles libanaises. L'aide spécifique aux établissements de Beyrouth annoncée par le Président de la République devra être prise sur les 50 M €. Il reste actuellement 25M € qui doivent servir pour la seconde phase, après le recensement des besoins dans l'ensemble des établissements.

Les 50M€ d'avances sont l'objet d'une convention avec France Trésor signée en septembre. Il s'agit d'un filet de sécurité indispensable pour l'Agence. Elles serviront également pour des reports de paiement de la PRR et PFC des établissements partenaires et conventionnés qui les demanderaient.

Le Directeur conclut en insistant sur la capacité d'adaptation et la résistance du réseau mais souligne aussi que la nouvelle année scolaire sera encore complexe, dans un réseau par endroit fragilisé.

Les échanges avec les Conseillers ont porté sur:

- \* Difficulté des avances financières sur 12 mois alors que les établissements en difficulté mettront sans doute plus de temps à se remettre.

- \* Les flous du dispositif de garantie de l'Etat sur les emprunts en vue de réaliser des projets immobiliers,

- \* La problématique des aides possibles aux familles libanaises qui ont quitté le Liban et qui se réinscrivent dans d'autres établissements du réseau

- \* Le dialogue nécessaire avec les parents afin qu'ils adhèrent notamment à l'enseignement hybride ou distanciel,

- \* Les difficultés rencontrées par les équipes pédagogiques et notamment les proviseurs dont le métier est devenu extrêmement difficile,

- \* Le faible montant de l'enveloppe consacrée au programme FLAM,

*Rédigé par Pascale Seux*

## **Audition de Mme Vassiliki DRIANCOURT, Directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) – AEFE**

**Madame Vassiliki DRIANCOURT**, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) de l'AEFE présente l'effort de réactivité et d'adaptation réalisé par l'ensemble des personnels qui ont dû poursuivre leur enseignement à distance pendant plusieurs mois.

Ils ont été soutenus par les personnels formateurs détachés dans le réseau et les services centraux. Plus de 90 000 actions de formation ont été mises en oeuvre, souvent avec des partenaires comme le CNED et Canopé.

Globalement les résultats attestent de la réussite de ces actions, avec des difficultés observées notamment dans les plus petites classes mais aussi dans certains contextes où les élèves, et parfois les enseignants eux-mêmes, avaient des difficultés d'accès aux réseaux de communication, manquaient d'équipements.

Désormais, il s'agit de consolider les compétences développées à cette occasion, de poursuivre leur développement mais aussi de prendre en compte la diversité des situations des établissements et des élèves.

En premier lieu, la situation sanitaire s'impose à tous les établissements. Elle reste évolutive et nécessite d'améliorer encore nos capacités de réaction.

En second lieu, dans le cadre du retour en classe, la situation passée des élèves doit être prise en compte, et notamment les fragilités de certains élèves qui n'ont pas pu être accompagnés par leur famille pendant le confinement pour valoriser l'enseignement à distance.

C'est particulièrement important pour l'apprentissage et la maîtrise de la langue française dans des contextes où elle n'est pas utilisée à la maison.

Mais surtout, il s'agit d'intensifier les actions qui permettent de revivre ou de reconstruire le lien social et notamment en faisant vivre les projets, entre les élèves, entre les classes et entre les établissements. Il s'agit aussi de renforcer le sentiment d'appartenance des élèves à nos établissements qui constituent une des forces du réseau et un des supports de motivation des apprentissages.

Enfin, une attention particulière est apportée aux apprentissages scientifiques et notamment aux travaux de laboratoire qui ne peuvent pas être réalisés à distance.

La préparation des examens a fait l'objet d'un suivi particulier dans un contexte de validation du contrôle continu. Ce fut particulièrement prégnant pour les établissements du cône sud du continent américain, inscrit dans le « rythme sud » qui ont fermé 15 jours après la rentrée et ont réalisé toute l'année scolaire « à distance ». Faire reconnaître la qualité de l'enseignement est essentiel dans ce contexte.

En conclusion, l'Agence se félicite de la montée générale des enseignements en compétences numériques et en enseignement à distance. En effet, il ne s'agit pas de transférer l'intégralité de l'emploi du temps en enseignement devant l'écran mais de combiner différentes modalités : des cours pour tous, des phases d'accompagnement individualisé et des phases où l'élève est invité à poursuivre son apprentissage en autonomie.

## **Audition de M. Bernard PUJOL, Directeur des Ressources Humaines à l'AEFE**

**Monsieur Bernard PUJOL** indique que la rentrée scolaire s'est déroulée dans un contexte difficile pour tous mais que les conditions ont été globalement acceptables dans la plupart des pays, moins dégradées que ce qui avait été redouté.

En ce qui concerne la gestion des personnels détachés de l'éducation nationale, 100% des renouvellements des détachements des enseignants des 1er et 2nd degrés ont été obtenus. Mais sur les 520 nouveaux détachements, 112 ont été refusés en première demande pour les futurs résidents et 1 expatrié.

Un nombre d'enseignants plus important que d'habitude ont demandé leur réintégration dans leur académie d'origine, notamment en raison de la pandémie mais aussi pour certains qui étaient au Liban, après le drame de l'explosion du 4 août.

Des questions sont posées par les conseillers sur les modalités de gestion des personnels qui avaient quitté leur pays de résidence en dépit des consignes reçues et qui n'étaient pas présents à la rentrée. Le DRH confirme qu'un nombre significatif d'enseignants sont concernés mais la plupart pour un motif acceptable : problème de santé, difficulté d'obtention de visa ou de place sur les vols pour rejoindre leur poste. Les consignes diffusées n'avaient pas valeur d'interdiction, les personnels étant libres de voyager pendant leurs congés, ils ne sont pas passibles de sanctions disciplinaires, qui d'ailleurs ne relèvent pas de la compétence de l'AEFE mais de leur académie. Pour ceux qui n'étaient pas présents, sans motif recevable, devant leurs élèves en classe, des retenus pour service non fait sont envisageables.

Deux conseillères posent des questions sur la montée des attitudes inciviles, hostiles voire violentes à l'encontre des personnels enseignants et de direction (le cas de Rome est cité), ainsi que sur l'augmentation de trafic de matières illicites. Le DRH répond que les services centraux ont fourni un accompagnement personnalisé et un soutien permanent à tous les chefs d'établissement pour lesquels le besoin était exprimé ou ressenti.

### **Mme Raphaëlle DUTERTRE**

#### **Conseillère aux relations institutionnelles – Référente égalité – AEFE**

**Madame Raphaëlle DUTERTRE**, conseillère de la direction de l'Agence pour les relations institutionnelles et correspondante des élus des Français de l'étranger est également **chargée de mission de « Référente égalité »** depuis la nomination du nouveau Directeur de l'agence, Monsieur Olivier BROCHET. A ce titre, elle a présenté à la Commission les premières actions engagées dans l'objectif de promouvoir une égalité réelle des femmes et des hommes pour l'accès aux postes de responsabilités dans le réseau : la féminisation des titres (cheffes d'établissement, proviseure, ...), la plus grande visibilité donnée aux femmes exerçant déjà des responsabilités, la mise à disposition d'un kit de communication, la nomination d'un référent « égalité » dans chacune des seize zones de mutualisation.

Dans cet esprit, le prochain congrès de l'association des anciens élèves des lycées français du monde aura pour thème « citoyennes et citoyens, égaux et solidaires ».

La volonté de la Direction de l'agence est d'obtenir la certification AFNOR qui octroie le label « Egalité Professionnelle », après un audit des mesures mises en place pour garantir cette égalité. Le label est valide quatre ans avec un suivi intermédiaire au bout de deux ans.

Le périmètre concerné couvre les services centraux et les 71 EGD (dont 8 seront audités pour l'obtention du label).

Un des points clés est que d'augmenter la proportion de femmes qui postulent à des postes de responsabilités... pour pouvoir être retenues, sur la base de leurs compétences démontrées, dans les nominations. A ce stade, 25% des plus gros établissements (catégorie 4) sont dirigés par des femmes.

Il est essentiel que les petites filles, les filles et les jeunes femmes élèves de nos établissements puissent aussi se projeter elles-mêmes dans un avenir professionnel où elles peuvent accéder à de tels postes de responsabilités, dans l'enseignement ou dans d'autres secteurs d'activités.

Une des difficultés est de dépasser les contraintes liées à la famille et à la maternité, pour réaliser ses ambitions sans attendre que ses enfants aient grandi... car il peut être trop tard.

Quatre enseignantes expatriées ont accepté de témoigner sur le thème « allez-y, c'est une chance pour vous mais aussi pour votre famille ».

Un plan d'actions sera développé et intégré, avec des objectifs et des indicateurs spécifiques, dans le cadre du prochain COM 2021-2023 en cours d'élaboration.

*Rédigé par Jean-Hervé Fraslin*

## **Audition de M. Laurent SISTI, chef du service des aides à la scolarité à l'AEFE AEFE - Bourses - Recours gracieux 2020**

### 1. Recours gracieux 2020

Le plan d'aide Covid-19 annoncé par le gouvernement s'élève à 50 M€, ajoutés au budget des bourses (programme 151) afin de :

- Permettre aux familles impactées financièrement par la crise de déposer un recours gracieux auprès du directeur de l'AEFE afin qu'elles puissent effectuer le règlement du 2<sup>e</sup> trimestre (Asie) et/ou du 3<sup>e</sup> trimestre 2019-2020 (tous pays rythme Nord), ou des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2020 (rythme Sud), en application de l'article 8 de l'Instruction spécifique.

- Faire face à l'augmentation des demandes de bourses pour l'année scolaire 2020-2021 (nouvelles demandes ou révision des quotités attribuées) du fait des effets économiques de la crise Covid-19 sur les familles françaises.

Au 5 août 2020, 2 426 familles ont déposé un dossier recours gracieux. 3 703 dossiers individuels Covid ont pu être traités. 2 085 boursiers ont obtenu une aide pour un montant total de 1 537 152 € soit 754 913,96 € pour 1 331 élèves déjà boursiers & 782 238,38 € pour 754 nouveaux boursiers. Le montant est inférieur aux prévisions car de nombreuses demandes correspondent à des révisions de quotité pour des bourses déjà obtenues, pour le seul 3<sup>e</sup> trimestre, ce qui a un impact financier limité. Le nombre de nouvelles demandes a en effet été relativement faible rapporté à la population française scolarisée et aux familles déjà boursières (24 587). Enfin, 1 018 dossiers ont été rejetés sur 2 426, soit 42 %.

Ces rejets s'expliquent par des dossiers sans justificatif de revenus, de perte de revenu ou par des revenus non encore impactés par la crise qui ont placé les familles hors barème. L'existence d'un patrimoine mobilier permettant de régler les frais de scolarité du 3<sup>e</sup> trimestre a entraîné le rejet du recours ; Les postes et l'Agence ont examiné les patrimoines immobiliers avec souplesse et bienveillance, acceptant la levée de l'exclusion pour les familles dont le seul patrimoine immobilier est leur résidence principale et que la valeur acquise ne dépasse pas exagérément le plafond.

En outre, certaines familles, insatisfaites des décisions prises en CCB ou en période de recours « classique », ont considéré ces aides exceptionnelles comme une occasion de former un « super recours » sans que leur situation ait évolué ; enfin, des demandes ont été rejetées pour les familles qui avaient réglé la totalité des frais de scolarité ou étaient déjà boursières à 100%.

### 2. Bilan et campagne en cours

Bilan définitif 2019 du rythme sud et quasi-définitif 2019/2020 du rythme nord

25 434 boursiers (24 664 l'an dernier) soit 21,3% des élèves français

103 658 047 € (+2,63%) d'attributions.

### **La dotation initiale de 102M€ est donc entièrement consommée**

#### Campagne en cours

2e CCB 2020 rythme sud et 1er CCB 2020/2021 rythme nord

Dotation initiale exercice 2020 : 102 M€ + Subvention exceptionnelle plan soutien : 50 M€

Une enveloppe distincte de 350 000 € est destinée à la prise en charge des ASESH (+ 50 000€). Le budget dépensé dans la campagne en cours est de 439 500 € pour 106 élèves.

#### **Rythme sud**

Enveloppe de référence : 8,290 M€

Besoins exprimés à l'issue de l'instruction des dossiers : 9,646 M€

Enveloppe limitative : 9,778 M€

1 168 demandes instruites (familles) : 426 révisions, 99 premières demandes, 59 demandes tardives et 22 renouvellements tardifs

Attribution de bourses à 1 652 élèves pour un montant de 10,029 M€

Coût moyen boursier : 6 071€

115 rejets

Quotité moyenne : 81% (+4%).

Pourcentage de familles boursières à 100% en hausse : 51,1% (+2%)

Pourcentage de familles dont la quotité a été pondérée (à la hausse ou à la baisse) : 29,2%

#### **Rythme nord**

14 949 demandes pour 24 458 élèves (21 622 renouvellements, 2 836 nouvelles demandes)

Enveloppe de référence : 84,86 M€

Montant des besoins exprimés : 86,86 M€

Enveloppes limitatives : 87,88 M€, soit 1,02 M€ au-delà des besoins exprimés par les postes

Nombre de boursiers : 20 690 pour un montant de 92,681 M€

1 423 dossiers ajournés

2 318 rejets

Coût moyen boursier : 4 480 € Quotité moyenne 79%

54,4% de familles boursières à 100%

*Rédigé par Philippe Loiseau*

**MISSION LAÏQUE FRANÇAISE (MLF)**  
**Audition de M. François PERRET, Président de la MLF et de M. Jean-Paul REBAUD, futur Directeur Général de la MLF**

M.PERRET, président, a rappelé les principales missions de la MLF :

- Gérer des établissements d'enseignement français, dit « en pleine responsabilité ». Ils sont 33.
- Gérer des établissements partenaires sous contrat (pédagogie et aussi gestion). Ils sont 60.
- Gérer des écoles d'entreprises, ouvertes sur leurs demandes. Elles sont 18, en baisse « contenue ».
- Gérer des partenariats avec des établissements sur programmes scolaires locaux, avec une « touche » éducation française.

Les établissements en pleine responsabilité ont notamment connu une rentrée troublée et ont de fortes incertitudes pour l'avenir. Les effectifs baissent en moyenne de 5 % (sur environ 60 000 élèves). Si le réseau OSSUI résiste encore bien au Maroc, l'Espagne souffre davantage, par exemple.

Quant au Liban, 5 établissements conventionnés et 5 partenaires sont très affectés par la situation du pays (12 000 élèves).

Les pertes en effectifs du grand lycée franco-libanais se montent à 400, sur 3 500 élèves. Des élèves sont inscrits et non scolarisés, soient qu'ils sont encore présents au Liban, soit qu'ils sont partis avec leur famille.

Vue la situation économique la MLF a depuis 3 ans décidé et appliqué un gel des frais de scolarité et ne veut n'y ne peut revenir dessus. Par ailleurs, la loi libanaise interdit les refus de scolarisation des enfants dont les familles ne peuvent assurer le paiement de ces frais. Elle a également dû licencier une centaine de personnels. La livre libanaise est en chute.

Les risques pour les équilibres budgétaires généraux augmentent donc. Ainsi, le dernier Conseil d'administration de la MLF n'a pu ni présenter ni voter un budget pour 2021 du fait de l'absence de données financières suffisamment précises.

Un partenariat est en cours grâce à Proparco, Filiale de l'AFD (Agence Française de Développement) dédiée au secteur privé, pour ouvrir un prêt de 60 M€ et une subvention de 5 M€ pour d'une part venir en aide à des établissements comme à Alexandrie, Addis Abeba et Rabat, et d'autre part développer les formations des personnels dans deux Centres nouvellement créés à Rabat et Abidjan. La MLF mise beaucoup sur la formation également par des forums dédiés, car c'est la « clé de l'avenir de l'enseignement à l'étranger ».

Pour le Liban, en termes budgétaires, la MLF a demandé 20 M€ à l'État dont 12 M€ de subvention, mais en juillet on s'avancait vers 6,5M€ de subvention et 10 M€ d'avances de trésorerie, avances auxquelles la MLF n'a pas voulu donner suite.

La MLF a obtenu de l'Agence que celle-ci renonce aux remontées de la participation de ces établissements pour les rémunérations des résidents, ce qui est inclus dans les 6,5M€.



La MLF souhaitait faire porter l'effort budgétaire sur le 1er trimestre 2020-2021 mais n'a pas été suivie par l'Agence alors que la crise Covid19 produit toujours des effets très négatifs bien entendu, ainsi p.ex. les coûts en matériels et dispositifs Covid dans un établissement de quelque 1 100 élèves peuvent-ils atteindre 200 000 € par an. Cela est considérable.

La MLF doit faire face dans des pays en crise et touchés de plus par la crise covid mais elle entend poursuivre sa mission dans le difficile contexte en veillant à assurer ses financements et en s'engageant pour le développement de ces offres pédagogiques.

*Rédigé par Philippe Loiseau*

## **Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (FAPEE)**

### **Audition de M. François NORMANT, président et de Mme Virginie ROYER, vice-présidente**

Retour d'expérience des parents sur la continuité pédagogique pendant la fermeture administrative des établissements, le confinement et sur la rentrée scolaire dans le réseau.

La continuité pédagogique a été mise en oeuvre dès la fin janvier 2020 en Chine et au Vietnam et s'est généralisée au monde entier (sauf le Vanuatu) à partir de mars.

L'épidémie rapidement devenue une pandémie a créé la surprise et personne n'était prêt.

La continuité pédagogique a d'abord été improvisée avec les moyens du bord et les initiatives (possibilités ?) des équipes pédagogiques. Dès le début du mois de mars et grâce à la réactivité des services pédagogiques, l'AEFE a publié un vademecum pour permettre la mise en place des cours à distance et du suivi des élèves.

La FAPEE reconnaît le travail remarquable réalisé par les équipes de direction et pédagogiques mais l'hétérogénéité des outils utilisés, des temps de visio-conférences, des évaluations des élèves, du suivi individuel et de la prise en compte des élèves allophones ont pu créer, parmi les parents, des tensions, de l'incompréhension et des contestations sur la qualité du service rendu et donc sur la pertinence de continuer à exiger des écolages identiques.

L'évaluation des élèves est un grand sujet de préoccupation et la FAPEE pense indispensable que les élèves soient évalués sur la totalité de l'année, que toutes les notes soient prises en compte, qu'elles aient été obtenues en présentiel ou en distanciel.

Selon la FAPEE, la rentrée s'est globalement bien déroulée avec des établissements mieux préparés pour passer d'un mode d'enseignement à un autre : 50% des établissements ont effectué la rentrée en présentiel avec des règles sanitaires strictes, 29% en distanciel et 21% en mode d'enseignement hybride.

La réussite de cette année scolaire passera par un bon dialogue, une communication transparente entre parents élus et équipes de direction.

La FAPEE préconise un recours au comodal (un enseignant devant une partie de classe alors que les autres élèves sont en ligne). Les échanges ont montré que ce système peut paraître intéressant mais a ses limites et risque d'entraîner des dérives.

En ce qui concerne la garantie de l'état pour les projets immobiliers des établissements français à l'étranger, le PLF 2021 (article L 451-2) prévoit que la garantie s'exercera dans la limite d'un encours total garanti de 350 millions d'euros. En UE, elle couvrira au plus 80% du capital et intérêts et 90% hors UE. Beaucoup d'interrogations sur ce dispositif, ses modalités et ses coûts, qui restent en

suspens alors que depuis 2 ans, l'ANEFE s'est vue retirer son rôle et que de nombreux projets immobiliers sont depuis au point mort.

*Rédigé par Chantal Picharles*

**AFFAIRES CULTURELLES:**  
**Etat du réseau des Alliances Françaises**  
**Audition de M. Yves BIGOT, Président de la Fondation des Alliances Françaises**

La Fondation Alliance française est une fondation française de droit privé reconnue d'utilité publique et dont la mission est la promotion de la langue et de la culture française à l'étranger.

La Fondation Alliance française est liée au ministère français chargé des Affaires étrangères par une convention annuelle qui permet que l'évolution de la carte du réseau des alliances et les emplois financés par le ministère soit étudiée conjointement. Le rôle principal de la Fondation est donc de donner ou de retirer les labels aux différentes alliances.

Parmi les membres du conseil d'administration, on trouve Mme Françoise NYSSSEN, ancienne ministre de la culture, et M. Bernard Cerquiglini, ancien recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), ainsi que six représentants des Alliances Françaises par zones. Le Secrétaire du Bureau est M. Raffaello ROMANO.

Ses sources de financement :

- Le loyer des bâtiments du boulevard Raspail (3 locataires)
- La subvention du MEAE
- La location du petit théâtre

Il y a 837 alliances dans 132 pays, dont 5 nouvelles. La nouvelle gouvernance veut faire une part plus belle aux alliances dans la gestion de la fondation. La coopération avec l'Institut Français et le MEAE se renouvelle.

En ce moment se tient le Congrès mondial numérique des Alliances Françaises, avec des décalages en fonction des fuseaux horaires.

Objectifs : Se renforcer en tant que réseau, renforcer la solidarité entre les alliances et la Fondation et réfléchir à l'avenir pour mieux s'adapter.

On note des difficultés liées à la crise sanitaire. Il a fallu que les Alliances s'adaptent très rapidement aux cours en ligne et soient très innovantes. Des difficultés financières sont apparues partout. M. Yves Bigot note cependant le grand dynamisme du réseau visible dans le partage des solutions trouvées par les uns et les autres pour y faire face.

Des fonds importants ont été débloqués pour venir en aide aux Alliances dans chaque poste diplomatique.

La pandémie a eu pour effet de montrer qu'il faut réinventer le modèle des alliances en mettant en évidence les forces et les faiblesses des différents établissements, par exemple les retards de certains pris dans le développement du numérique. Cela a permis de constater que les alliances qui souffrent le plus actuellement étaient déjà en position de faiblesse et certaines ont dû fermer ou sont menacées de fermeture.

On est au milieu du gué. Une synthèse globale sera faite et mise à la disposition de toutes les alliances et du MAE.

On a évoqué le problème des Alliances Françaises en France qui en sont pas représentées par le MEAE et qui ont besoin de trouver un interlocuteur à qui s'adresser, notamment pour les demandes

de subvention et d'aides. Ces Alliances Françaises sont importantes pour le tourisme en France et l'enseignement du français adressé aux étudiants étrangers notamment. L'Alliance Française de Grasse, qui est une Alliance historique, va devoir fermer ses portes.

On peut dire que la situation globale est contrastée même au sein d'un même pays et que les établissements qui sont propriétaires de leurs murs s'en sortent mieux.

Il semble que les besoins pour le numérique soient variables selon les zones. On le saura à la fin du congrès en fonction des retours de chacun. Il est donc difficile de savoir si la dotation du MEAE sera suffisante.

Le problème des enseignants est important. Il y a une certaine précarité car les statuts sont différents selon les pays et les réglementations locales. Le continent américain s'en sort mieux, mais, par exemple, à Rio où il y a 10 alliances, 3 vont fermer et 18 personnes seront licenciées.

Les alliances aimeraient pouvoir bénéficier du STAFE ce qui n'est pas le cas actuellement.

Certaines initiatives sont lancées pour créer une entente tripartite entre les alliances, les instituts français et les ambassades de France mais on peut dire qu'en théorie, la répartition des rôles se fait ainsi: les Alliances sont plus tournées vers l'enseignement alors que les Instituts se chargent plus de l'action culturelle.

On est toujours dans l'attente de la nomination du nouveau Président de l'Institut pour prendre de nouvelles initiatives.

A une question sur le lien existant entre les Alliances et TV5 Monsieur BIGOT dit qu'il y a une synergie sur deux points essentiels :

- Les voyages qui permettent au Président de rencontrer sur le terrain le représentant des différentes alliances ce qui donne lieu à de fructueux échanges.

- L'enseignement car TV5 a une mission d'enseignement du français en ligne, avec des contenus proposés gratuitement en ligne ou le site « parler français c'est facile » qui aide les migrants pour déposer leurs dossiers.

*Rédigé par Michèle Malivel*



33ème session  
05 octobre-09 octobre 2020

**Résolution commune de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie et de la Commission des Finances**

**Résolution commune: ENS-FI/R.1/08.10**

**Objet : Bourses scolaires dans le réseau des écoles homologuées à l'étranger**

**L'Assemblée des Français de l'Etranger**

**Vu**

La Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 pour le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »,  
La loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 (troisième budget) pour ce même programme,  
Le projet de loi de finances 2021 pour ce même programme.

**Considérant**

Que l'enveloppe initiale de 105 M € prévue pour le budget des bourses scolaires a été entièrement consommée à la suite de la première campagne de bourses et des aides exceptionnelles attribuées en raison de la crise sanitaire,  
Que l'enveloppe exceptionnelle de 50 M € sera probablement consommée lors de la seconde campagne,  
Que la crise sanitaire est toujours en cours ou en reprise,  
Que la crise économique commence seulement à montrer ses effets,  
Que l'enveloppe prévue dans le projet de loi de finances 2021 est stable par rapport à la loi de finances 2020 à 105 M €, alors que la situation économique des familles ne l'est pas

**Demande**

Que le programme 151 soit abondé pour prendre en compte la réalité de la crise sanitaire et économique.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d'abstentions		



33ème session  
05 octobre-09 octobre 2020

**Résolution commune de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie et de la Commission des Finances**

**Résolution commune: ENS- FI/R.2/08.10**

**Objet : Dispositif de garantie des emprunts par l'État en vue des projets immobiliers des établissements scolaires conventionnés et partenaires de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE)**

**L'Assemblée des Français de l'Etranger**

**Vu**

Le projet de loi de finances 2021 dans son article 49, intitulé *Garantie de l'État aux projets immobiliers des établissements français d'enseignement à l'étranger*.

**Considérant**

Que de nombreux établissements scolaires dans le monde sont dans l'attente d'un dispositif de garantie de leurs emprunts sans lequel leur pérennité immobilière est mise en péril,  
Que l'article 49 précité ne donne aucune indication sur l'instance qui instruira les demandes, le type de structure qui sera éligible à ce dispositif alors que les montages juridiques des établissements sont de plus en plus complexes ou la résolution d'éventuelles défaillances dans le remboursement,  
Que sans garantie de l'Etat sur l'ensemble de la somme à emprunter, il est souvent impossible pour un établissement de contracter un emprunt,  
Que des commissions pour la rémunération de la garantie trop élevées condamneraient de nouveau les établissements à la paralysie (alors qu'elle était fixée dans l'ancien dispositif à 40 points de base (0,4%)),

**Demande**

Que les dispositions réglementaires encadrant ce dispositif soient prises avant le 31.12.2020: instances instructrices associant les élus et les parents d'élèves, structures candidates et dispositif en cas de défaillance,  
Que le futur dispositif de garantie des emprunts par l'État en vue des projets immobiliers des établissements scolaires conventionnés et partenaires de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) puisse couvrir 100 % de l'emprunt,  
Que le niveau d'attractivité financière soit au moins pleinement équivalent à celui du dispositif précédent.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d'abstentions		



33ème session  
05 octobre-09 octobre 2020

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur  
et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.1/08.10**

**Objet : Financement des Alliances françaises en France**

***L'Assemblée des Français de l'Étranger***

***Vu***

Le statut de la Fondation des Alliances Françaises,  
La convention du 16 juillet 2019 qui lie la Fondation des Alliances Françaises au Ministère de l'Europe  
et des Affaires Étrangères (MEAE),

***Considérant***

Que le réseau des Alliances Françaises est constitué de 1037 implantations dans 136 pays mais aussi  
de l'Alliance Française de Paris et de comités situés dans d'autres villes de France  
(Bordeaux, Biarritz, Dijon, Grasse, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Rouen, Saint-  
Malo, Strasbourg, Toulouse, Vendôme, Vichy).

Qu'il existe une continuité entre le réseau des Alliances Françaises à l'étranger et celles situées en  
France puisqu'elles reçoivent de nombreux étudiants en simple séjour en France qui étudient le reste  
de l'année dans les Alliances à l'étranger,

Qu'elles sont des opérateurs de qualité dans le cadre des séjours linguistiques des apprenants du  
français à l'étranger,

Que ces Alliances Françaises en France jouent également un rôle important dans l'intégration des  
personnes immigrées,

Que ces Alliances Françaises jouent un rôle certain dans l'attractivité touristique de la France,

Que certaines de ces Alliances, faute d'aides pendant la crise sanitaire, sont au bord de la fermeture,

***Demande***

Que soit prise en compte la situation de ces Alliances Françaises situées en France comme des  
acteurs du rayonnement de la France et de la francophonie,

Qu'elles soient aidées par les pouvoirs publics compétents comme le sont actuellement les  
Alliances Françaises à l'étranger.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d'abstentions	1	



33ème session  
05 octobre-09 octobre 2020

**Résolution commune de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie et de la Commission des Finances**

**Résolution commune: ENS- FI/R.3/08.10**

**Objet : Projet de loi de finances 2021 - Programme 185 diplomatie culturelle et d'influence**

***L'Assemblée des Français de l'Étranger***

***Vu***

Le projet de Loi de Finances (LFI) 2021,  
La note Achille du 1er octobre 2020,  
L'Avis : FIN/A.3/10.19 de la commission des finances du budget et de la fiscalité,  
Les instructions sur le STAFE

***Considérant***

Les baisses des subventions et les suppressions de postes qui ont touché les instituts français et le réseau des alliances françaises en 2020,  
L'impossibilité d'organiser des manifestations culturelle accueillant du public en raison de la crise sanitaire,  
Le transfert des aides du STAFE vers l'aide sociale en 2020,

***Demande***

Une programmation pluriannuelle stratégique de la diplomatie culturelle et d'influence,

Un élargissement en 2020 et 2021 du champ d'application du STAFE aux dépenses de fonctionnement pour les instituts français et alliances françaises.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d'abstentions		